

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :	Réservé à l'administration
<p>Monsieur le principal ouvre la séance à 17h10.</p> <p><u>I.1 Installation du nouveau conseil d'administration 2011.</u></p> <p>Monsieur le Principal ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres pour cette nouvelle année scolaire. Il remercie tous les membres pour leur engagement.</p> <p><u>I.2 Règlement intérieur du conseil d'administration</u></p> <p>Le règlement intérieur du conseil d'administration est proposé. Les différents aspects à respecter sont abordés.</p> <p><i>Le règlement intérieur est soumis au vote et adopté à l'unanimité des 21 personnes présentes</i></p> <p>Acte N° 21</p> <p><u>I.3 Composition de la commission permanente et du comité d'hygiène et sécurité</u></p> <p><u>I.4 Composition du conseil de discipline et commission éducative</u></p> <p>Les rôles au sein des différentes commissions ont été répartis après consultation des différents partenaires. Un tableau en pièce jointe énumère les participants aux différentes commissions. Monsieur le Principal rappelle les raisons pour lesquelles le conseil de discipline et la commission éducative sont réunis et précise qu'il n'est pas nécessaire d'être élu au conseil d'administration pour être représentant à la commission éducative mais qu'il est de tradition de proposer aux membres du conseil d'administration d'y siéger.</p> <p><u>I.5 Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012</u></p> <p>Monsieur le Gestionnaire mentionne que sa déclaration comme quoi il n'était plus responsable de la gestion de la restauration faite lors du dernier CA n'a pas été rapportée dans le compte-rendu. Il déclare que cela fait suite à une décision du chef d'établissement. Monsieur le Principal prend note de cette intervention et précise que lui seul, en tant que chef d'établissement, est responsable du budget.</p> <p><i>Le procès-verbal de la précédente séance est soumis au vote. Il est adopté à 20 voix pour et une voix contre.</i></p>	

II – GESTION FINANCIERE

II.1 Décisions budgétaires modificatives pour information et pour vote.

Un tableau est remis aux membres du conseil pour information, il récapitule le détail de la décision modificative n°13.

Une autre décision modificative fait état des prélèvements sur les réserves. Pour le service général, ces prélèvements (6206,33€) honoreront principalement les différentes dépenses énergétiques, tandis que pour le service du J1 (SEGPA), ils permettront l'achat de petits matériels (4 500 €). Les réserves du service de restauration R2 s'élèvent à environ 12 000 €.

Monsieur le Conseiller Général fait remarquer que, malgré les nouvelles modalités de gestion applicables en 2013 (les trois fonds - R1, J1 et R2 – confondus), il restera impossible de prélever dans les réserves correspondant au R2.

Madame l'Agent Comptable précise que, même si le fonds de roulement est constitué à l'avenir de l'ensemble des trois fonds, chacun restera identifiable. Toutefois le R2 doit contribuer au paiement de certaines charges, énergétiques en particulier.

La DBM est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des 21 personnes présentes

II.2 Tarifs demi-pension.

Un tableau, en pièce jointe est remis aux membres, présente les tarifs 2012 et la proposition d'évolution pour 2013.

Le Conseil Général souhaite l'harmonisation des tarifs de la demi-pension entre les différents établissements du département. Aussi, il a établi 3 niveaux d'augmentation possible : 0 %, entre 0% et 1,83 % et 1,83%. Il a attribué au collège Célestin Freinet le taux de 1,83 %. Monsieur le Gestionnaire précise que le tarif annuel de la demi-pension est de 413,28 € au collège pour une moyenne de 430 € sur le département.

L'augmentation de 1,83 % est appliquée à tous les types de personnel.

Le taux de participation aux charges communes reste inchangé.

Les nouveaux tarifs de la demi-pension sont adoptés à l'unanimité des 21 personnes présentes

Acte N° 22

Le taux de participation aux charges communes est adopté à l'unanimité des 21 personnes présentes

Acte N° 23

II.2 conventions SESSAD (les Tilleuls, Mirabeau et l'A.P.S.S.I.S.)

Trois conventions d'accompagnement par un SESSAD sont présentées aux membres du conseil d'administration. Elles permettent à des élèves de recevoir, au sein de l'établissement, de l'aide pédagogique ou des soins dispensés par des praticiens.

Les trois conventions sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des 21 personnes présentes.

Acte N°24

II.4 Sorties à caractère facultatif avec participation financière des familles

Monsieur le Principal souligne que l'ensemble des sorties nécessitant un vote du conseil d'administration devraient être présentées lors du premier CA de l'année scolaire. Cependant, le renouvellement d'une part importante de l'équipe pédagogique et l'arrivée de nouveaux professeurs dans l'établissement n'ont pas permis à tous les projets d'être finalisés à temps.

Le budget prévisionnel des différentes sorties à caractère facultatif avec participation financière des familles est remis aux membres.

a) Sorties à Argenton-sur-Creuse : site gallo-romain

Elles concernent les élèves de sixième, sixième SEGPA et les latinistes. Deux journées (29 avril et 2 mai 2013) sont nécessaires pour emmener les 174 élèves (2 x 87) qui seront encadrés chaque fois par 6 accompagnateurs. Une participation de 14 € est demandée aux familles

Monsieur Vandendorpe, professeur d'histoire-géographie, précise que la visite de la cité gallo-romaine d'Argentomagus correspond à une partie du programme de 6^{ème}.

La sortie du 29 avril est adoptée à l'unanimité des 21 personnes présentes.

Acte N°25

La sortie du 2 mai est adoptée à l'unanimité des 21 personnes présentes.

Acte N°26

b) Séjour activités physique de pleine nature

Il concerne les élèves de cinquième SEGPA (15), ULIS (12) et de l'association sportive (23). Il aura lieu du 3 au 7 juin 2013 sur la base de loisirs Anjou Sport Nature de la Jaille-Yvon.

Une participation de 150 € maximum sera demandée aux familles (règlement en 4 fois). Les élèves de SEGPA et leurs professeurs vont proposer des actions afin de récolter des fonds qui participeront au financement de ce séjour.

Madame Dubois, professeure d'éducation physique et sportive, précise que l'objectif de cette sortie est la rencontre et l'entraide. Le choix des activités (kayak, orientation, VTT, tir à l'arc, escalade, accrobranche...) est basée sur la prise de risques et la solidarité. L'hébergement s'effectuera au relais de Misengrain à Noyant la Gravoyère, un pôle d'insertion par le travail pour les personnes handicapées. L'encadrement sera réalisé par deux professeurs d'EPS, deux professeurs de la SEGPA et un de l'ULIS auxquels s'ajouteront sur place des animateurs sportifs titulaires du brevet d'état.

Le séjour est adopté à l'unanimité des 21 personnes présentes

Acte N°27

V. PROJET D'ETABLISSEMENT

V.1. Bilan de l'association sportive

Madame Dubois, professeure d'éducation physique et sportive, présente le bilan.

En 2011-2012, l'association sportive du collège a proposé à ses 64 licenciés 35 mercredis après-midi d'entraînements, de compétitions ou de formation Jeunes officiels (arbitrage, coach...). C'est une association très dynamique.

A cause des coûts de transport et malgré les aides reçues (FSE, Conseil général), l'association présente un bilan financier fragile.

Le prix de la licence (26 € par jeune, 50 € pour deux enfants) couvre juste les frais d'assurance et d'affiliation à l'UNSS.

L'association sportive veut continuer à développer les trois pôles dans lesquels elle s'est engagée : les compétitions, l'animation (volet artistique comme la danse), la formation de jeunes coaches et de jeunes arbitres.

Cependant cette année, avec 80 licenciés, l'AS ne peut plus partager les coûts de transport avec d'autres collèges comme elle le faisait jusqu'à maintenant car ses membres remplissent entièrement un bus. Il est très satisfaisant que le nombre de membres ait augmenté, mais l'augmentation du nombre de licenciés pose un réel problème pour les transports. L'AS ne voudrait pas devoir limiter le nombre de compétitions auxquelles les jeunes participent.

Monsieur le Principal déplore que l'Association Sportive ait à faire des choix, mais qu'ils seront sans doute nécessaires.

Monsieur le Conseiller Général propose d'essayer d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général pour quelques déplacements.

Madame Dubois demande si une ligne pour l'AS ne pourrait pas être ouverte dans le budget global du collège, principalement pour financer les transports. Madame l'Agent comptable précise que c'est techniquement possible.

Le bilan de l'association sportive est voté à l'unanimité des 21 personnes présentes.

Acte N°28

V.2. Charte départementale collèges et lycées publics – Forum de l'orientation

Comme les années passées, tous les élèves de troisième et de troisième SEGPA se rendront le vendredi 18 janvier au forum de l'orientation, le Conseil Général prenant en charge le transport.

Monsieur le Principal précise que l'établissement s'engage, entre autres, par cette charte à évaluer cette manifestation.

La charte est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des 21 personnes présentes.

Acte N° 29

Pour conclure, Monsieur le Principal distribue aux membres du conseil d'administration, la nouvelle plaquette du collège principalement destinée aux nouveaux élèves et à leur famille. Il remercie les personnels de l'établissement qui ont contribué à sa conception et les trente annonceurs qui ont permis sa parution en 800 exemplaires.

Enfin Monsieur le Principal remercie pour son dévouement Madame Gardy qui partira en retraite le 26 octobre 2012 après 37 années passées au sein de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal clôt la séance du conseil d'administration à 18h05.
